

ANNEXE 4

Relative aux tarifs réglementés de vente conformément à l'article L. 337-4 du code de l'énergie

Tarifs réglementés de vente d'électricité

Tarifs (a) applicables au 1^{er} août 2017 (Décision ministérielle du 27 juillet 2017 relative aux tarifs réglementés de vente de l'électricité - NOR : TRER1719737S).

TARIF BLEU - OPTION BASE RESIDENTIEL

EN EXTINCTION - n'est plus proposé - pour les puissances souscrites de 18 kVA inclus à 36 kVA inclus

Puissance souscrite en kVA	Abonnement annuel (€)	Prix de l'énergie (c€/kWh)
3	52,80	9,68
6	81,24	9,01
9	94,80	9,15
12	108,72	9,15
15	122,76	9,15
18	139,44	9,15
24	168,12	9,15
30	199,56	9,15
36	222,96	9,15

TARIF BLEU - OPTION HEURES CREUSES RESIDENTIEL

Puissance souscrite en kVA	Abonnement annuel (€)	Prix de l'énergie (c€/kWh)	
		Heures Pleines	Heures Creuses
6	90,12	10,07	7,23
9	109,44	10,07	7,23
12	126,72	10,07	7,23
15	142,32	10,07	7,23
18	156,24	10,07	7,23
24	190,80	10,07	7,23
30	219,36	10,07	7,23
36	244,92	10,07	7,23

TARIF BLEU - OPTION TEMPO RESIDENTIEL en France métropolitaine continentale

Puissance souscrite en kVA	Abonnement annuel (€)	Prix de l'énergie (c€/kWh)					
		Jours Bleus		Jours Blancs		Jours Rouges	
		Heures Creuses	Heures Pleines	Heures Creuses	Heures Pleines	Heures Creuses	Heures Pleines
9	106,08	6,09	7,88	8,05	10,42	11,40	42,61
12	122,64	6,09	7,88	8,05	10,42	11,40	42,61
15	135,24	6,09	7,88	8,05	10,42	11,40	42,61
18	145,92	6,09	7,88	8,05	10,42	11,40	42,61
24-30	205,92	6,09	7,88	8,05	10,42	11,40	42,61
36	234,60	6,09	7,88	8,05	10,42	11,40	42,61

TARIF BLEU - OPTION EJP RESIDENTIEL en France métropolitaine continentale EN EXTINCTION - n'est plus proposé

Puissance souscrite en kVA	Abonnement annuel (€)	Prix d'énergie (c€/kWh)	
		Heures Normales	Heures de Pointe Mobile
9	93,72	8,45	27,93
12	106,68	8,45	27,93
15	119,64	8,45	27,93
18	132,60	8,45	27,93
36	210,36	8,45	27,93

(a) : ces prix sont à majorer de la TVA, de la contribution au service public de l'électricité (CSPE), de la contribution tarifaire d'acheminement (CTA) et, le cas échéant, des taxes sur la consommation finale d'électricité (TCFE) instituées par les communes (ou syndicats de communes) et départements, ainsi que de tout nouvel impôt, toute nouvelle taxe ou contribution qui viendraient à être créées.

Tarifs (a) applicables au 1^{er} août 2017 (Décision ministérielle du 27 juillet 2017 relative aux tarifs réglementés de vente de l'électricité - NOR : TRER1719737S).

TARIF BLEU - OPTION BASE NON-RESIDENTIEL

Puissance souscrite en kVA	Abonnement annuel (€)	Prix de l'énergie (c€/kWh)
3	97,44	8,94
6	115,08	8,94
9	130,08	8,94
12	147,60	8,94
15	159,48	8,94
18	176,52	8,94
24	210,24	8,94
30	242,04	8,94
36	275,64	8,94

TARIF BLEU - OPTION HEURES CREUSES NON-RESIDENTIEL

Puissance souscrite en kVA	Abonnement annuel (€)	Prix de l'énergie (c€/kWh)	
		Heures Pleines	Heures Creuses
6	114,00	9,74	7,08
9	130,20	9,74	7,08
12	146,52	9,74	7,08
15	163,08	9,74	7,08
18	177,00	9,74	7,08
24	210,96	9,74	7,08
30	240,36	9,74	7,08
36	269,76	9,74	7,08

TARIF BLEU NON-RESIDENTIEL POUR UTILISATIONS LONGUES

Modalités sans comptage (limitées à 2,2 kVA)	Forfait par kVA et en Euros par an	685,56
--	------------------------------------	--------

TARIF BLEU NON-RESIDENTIEL POUR FOURNITURE A PARTIR DE MOYENS DE PRODUCTION NON RACCORDES AU RESEAU

Générateur photovoltaïque	Forfait pour 1 kW (*) en Euros par an	139,80
	Par hW supplémentaire en Euros par an	11,52
Générateur éolien puissance ≤ 4 kW	Forfait pour 2 kW (*) en Euros par an	279,60
	Par hW supplémentaire en Euros par an	11,52
Micro centrale hydraulique ou générateur éolien de puissance > 4 kW	Abonnement en Euros par kW par an	82,44
	Prix d'énergie en c€/kWh	3,37

(*) : Puissance minimum à facturer

(a) : ces prix sont à majorer de la TVA, de la contribution au service public de l'électricité (CSPE), de la contribution tarifaire d'acheminement (CTA) et, le cas échéant, des taxes sur la consommation finale d'électricité (TCFE) instituées par les communes (ou syndicats de communes) et départements, ainsi que de tout nouvel impôt, toute nouvelle taxe ou contribution qui viendraient à être créées.

Tarifs (a) applicables au 1^{er} août 2017 (Décision ministérielle du 27 juillet 2017 relative aux tarifs réglementés de vente de l'électricité - NOR : TRER1719737S).

TARIF BLEU - OPTION TEMPO NON-RESIDENTIEL en France métropolitaine continentale EN EXTINCTION - n'est plus proposé							
Puissance souscrite en kVA	Abonnement annuel (€)	Prix de l'énergie (c€/kWh)					
		Jours Bleus		Jours Blancs		Jours Rouges	
		Heures Creuses	Heures Pleines	Heures Creuses	Heures Pleines	Heures Creuses	Heures Pleines
9	133,92	6,29	8,56	7,93	10,98	9,58	20,72
12	152,04	6,33	8,52	8,00	10,97	9,67	20,68
15	159,84	6,33	8,52	8,00	10,97	9,67	20,68
18	173,52	6,33	8,52	8,00	10,97	9,67	20,68
24-30	226,20	6,40	8,40	8,10	10,91	9,80	21,20
36	257,16	6,40	8,40	8,10	10,91	9,80	21,20

TARIF BLEU - OPTION EJP NON-RESIDENTIEL en France métropolitaine continentale EN EXTINCTION - n'est plus proposé			
Puissance souscrite en kVA	Abonnement annuel (€)	Prix d'énergie (c€/kWh)	
		Heures Normales	Heures de Pointe Mobile
12	133,32	8,46	19,60
15	146,28	8,46	19,60
18	159,24	8,46	19,60
36	237,00	8,47	20,05

TARIF BLEU pour éclairage public		
	Abonnement annuel (€/kVA)	Prix de l'énergie (c€/kWh)
Avec et sans comptage (b) (c)	82,80	6,19

(b) La variante sans comptage est limitée à une puissance de 500 W par point de livraison

(c) Les feux clignotants sont comptés pour la moitié de leur puissance

TARIF JAUNE - OPTION BASE en France métropolitaine continentale EN EXTINCTION - n'est plus proposé						
Version	Prime fixe annuelle (€/kVA)	Prix de l'énergie (c€/kWh)				
		Pointe	Hiver		Eté	
			Heures Pleines Hiver	Heures Creuses Hiver	Heures Pleines Eté	Heures Creuses Eté
Utilisations Longues	9,12	10,572	10,572	7,617	8,179	6,259
Utilisations Moyennes	9,12	10,572	7,617	8,179	6,259	
Coefficients de puissance réduite *		1,00	1,00	1,00	1,00	1,00
Utilisations Longues		1,00	1,00	1,00	1,00	1,00
Utilisations Moyennes		1,00	1,00	1,00	1,00	1,00
Calcul des dépassements			13,46	€/heure ^(b)		

TARIF JAUNE - OPTION EJP en France métropolitaine continentale EN EXTINCTION - n'est plus proposé						
Version	Prime fixe annuelle (€/kVA)	Prix de l'énergie (c€/kWh)				
		Pointe Mobile	Hiver		Eté	
			Heures Hiver	Heures Pleines Eté	Heures Creuses Eté	Heures Creuses Eté
Utilisations Longues	6,24	15,525	9,600	8,415	7,276	
Coefficients de puissance réduite *		1,00	1,00	1,00	1,00	
Utilisations Longues		1,00	1,00	1,00	1,00	
Calcul des dépassements			13,46	€/heure ^(b)		

* Utilisations longues : un seul dénivelé possible

(b) Dans le cas de comptage équipé de contrôleur électronique

(a) : ces prix sont à majorer de la TVA, de la contribution au service public de l'électricité (CSPE), de la contribution tarifaire d'acheminement (CTA) et, le cas échéant, des taxes sur la consommation finale d'électricité (TCFE) instituées par les communes (ou syndicats de communes) et départements, ainsi que de tout nouvel impôt, toute nouvelle taxe ou contribution qui viendraient à être créées.

Tarifs (a) applicables au 1^{er} août 2017 (Décision ministérielle du 27 juillet 2017 relative aux tarifs réglementés de vente de l'électricité - NOR : TRER1719737S).

**TARIF VERT A - OPTION A5 BASE
en France métropolitaine continentale**

Version	Prime fixe annuelle (€/kW)	Prix de l'énergie (c€/kWh)				
		Hiver		Eté		
		Pointe	Heures Pleines Hiver	Heures Creuses Hiver	Heures Pleines Eté	Heures Creuses Eté
Courtes Utilisations	19,20	12,116	9,422	6,326	6,298	4,443
Coefficients de puissance réduite *	Courtes Utilisations	1,00	1,00	0,82	0,82	0,74
Calcul des dépassements	Comptage (k ₃ k ₂ k ₁)	Electronique		KN (PMAx-P)	K (PMAx-P)	
		4,46 €/kW		1,48 €/kW	37,25 €/kW	
	Coefficients par poste	1,00	1,00	0,82	0,82	0,74

**TARIF VERT A - OPTION A5 EJP
en France métropolitaine continentale**

Version	Prime fixe annuelle (€/kW)	Prix de l'énergie (c€/kWh)			
		Hiver		Eté	
		Pointe Mobile	Heures Hiver	Heures Pleines Eté	Heures Creuses Eté
Moyennes Utilisations	26,88	13,980	7,650	5,947	4,324
Coefficients de puissance réduite *	Moyennes Utilisations	1,00	0,98	0,73	0,73
Calcul des dépassements	Energie €/kWh	Electronique		KN (PMAx-P) en €/kW	K (PMAx-P) en €/kW
	1,13	4,23 €/kW		1,41	35,37
	Coefficients par poste	1,00	0,98	0,73	0,73

**TARIFICATION A LA PUISSANCE
MAJORATION - MINORATION**

Tension de livraison	Taux de correction (€/kW/an)
A	
BT (*)	13,54
HTA1	0,00
HTA2 et HTB1	0,00
HTB2	0,00
HTB3	0,00

Coefficients de versionnage	
MU	CU
1,00	1,00

Le montant de majoration ou de minoration de la prime fixe annuelle est obtenu en multipliant la puissance souscrite maximale par le taux défini par la catégorie tarifaire, la tension d'alimentation et par le "coefficient de versionnage".

Exemple :

Tarif Vert A Moyenne Utilisation ayant une puissance souscrite maximale de 5 000 kW raccordé en HTB1 :
Correctif = 5 000 kW x (0,00) x 1,00 = 0,00 €/an

(*) : montant à appliquer à la puissance réduite quelle que soit la version

(a) : ces prix sont à majorer de la TVA, de la contribution au service public de l'électricité (CSPE), de la contribution tarifaire d'acheminement (CTA) et, le cas échéant, des taxes sur la consommation finale d'électricité (TCFE) instituées par les communes (ou syndicats de communes) et départements, ainsi que de tout nouvel impôt, toute nouvelle taxe ou contribution qui viendraient à être créées.